



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
VILLE D'ESTÉREL

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 807-2020 du 15 juillet 2020 qui prolonge cet état d'urgence sanitaire jusqu'au 22 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-029 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet que les séances puissent se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du Conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du Conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par téléconférence;

PAR CONSÉQUENT la présente séance a lieu à huis clos, via téléconférence.

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil municipal de la Ville d'Estérel, sous la présidence du Maire, tenue via téléconférence le vendredi 17 juillet 2020 à 17 h 00 et à laquelle participaient les membres suivants formant quorum :

Monsieur Joseph Dydzak, Maire, à l'hôtel de ville
Madame Anna Dupuis Zuckerman, Conseillère au poste numéro 1, en vidéoconférence
Madame Rachel Landry, Conseillère au poste numéro 2, en vidéoconférence
Monsieur Pierre Lussier, Conseiller au poste numéro 3, en vidéoconférence
Monsieur Stefan Tremblay, Conseiller au poste numéro 4, en vidéoconférence
Madame Christine Corriveau, Conseillère au poste numéro 5, en vidéoconférence
Monsieur François Richer Lafèche, Conseiller au poste numéro 6, en vidéoconférence

Est également présent, à l'hôtel de ville, le greffier, Monsieur Luc Lafontaine

Le Maire souhaite la bienvenue aux personnes présentes et propose l'ordre du jour suivant :

- 1 Adoption de l'ordre du jour
- 2 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2020
- 3 Comptes payés et comptes à payer
- 4 Dépôt du rapport de délégation de pouvoirs du directeur général
- 5 Explications données par le Maire sur les points inscrits à l'ordre du jour et première période de questions
- 6 Administration
 - 6.1 Amendement à la résolution numéro 2019-12-156 intitulée « Acceptation d'un don fait à la Ville d'Estérel pour la mise en valeur et la préservation de la faune et de la flore du milieu naturel environnant des lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813 »
 - 6.2 Emprunt par billet – Adjudication d'une émission de billet
 - 6.3 Emprunt par billet – Résolution de concordance



No de résolution
ou annotation

- 6.4 Réfection du réseau routier 2020 – Décompte progressif numéro 1 et recommandation de paiement
- 6.5 Modification à un contrat - Réhabilitation du garage municipal – Travaux de menuiserie
- 7 Urbanisme
 - 7.1 P.I.I.A. – Lot 5 508 470, 21, chemin Fridolin-Simard – Rénovation extérieure au bâtiment principal
 - 7.2 P.I.I.A. – Lot 5 508 185, 60, chemin d'Estérel – Ajout d'une galerie trois (3) saisons attenante au bâtiment principal
- 8 Travaux publics
 - 8.1 Aucun sujet à traiter
- 9 Hygiène du milieu - Environnement - Loisirs
 - 9.1 Aucun sujet à traiter
- 10 Correspondance
- 11 Deuxième période de questions
- 12 Autres sujets
- 13 Levée de la séance

2020-07-087

1. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

ADOpte l'ordre du jour tel que proposé avec dispense de lecture et laisse le point autres sujets ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-07-088

2. **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 JUIN 2020**

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 juin 2020 a été remise à chaque membre du Conseil au plus tard la veille de la présente séance, conformément aux dispositions de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19);

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ADOpte le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil tenue le 19 juin 2020 tel que déposé avec dispense de lecture.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-07-089

3. **COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT la liste des comptes payés et des comptes à payer jointe en annexe;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Pierre Lussier, appuyé par Madame Rachel Landry et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la liste des comptes en date du 17 juillet 2020 au montant de 460 660,02 \$ dont :

- 371 728,23 \$ sont des comptes payés;
- 88 931,79 \$ sont des comptes à payer.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

4. **DÉPÔT DU RAPPORT DE DÉLÉGATION DE POUVOIRS DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

En vertu du règlement numéro 2006-479 intitulé « Règlement pour déléguer, au directeur général, le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats », le directeur général soumet son rapport de délégation, tel qu'exigé par l'article 2 dudit règlement.

5. **EXPLICATIONS DONNÉES PAR LE MAIRE SUR LES POINTS INSCRITS À L'ORDRE DU JOUR ET PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

6. **ADMINISTRATION**

2020-07-090

6.1 **AMENDEMENT À LA RÉOLUTION NUMÉRO 2019-12-156 INTITULÉE « ACCEPTATION D'UN DON FAIT À LA VILLE D'ESTÉREL POUR LA MISE EN VALEUR ET LA PRÉSERVATION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DU MILIEU NATUREL ENVIRONNANT DES LOTS 5 508 148, 5 508 812 ET 5 508 813 »**

CONSIDÉRANT que le Conseil a adopté la résolution numéro 2019-12-156, le 20 décembre 2019 afin d'accepter un don pour la préservation de certains lots;

CONSIDÉRANT que le Conseil désire ajouter le lot numéro 5 508 147 à ceux mentionnés dans la résolution numéro 2019-12-156 afin que celui-ci se retrouve protégé au même titre que le sont les lots 5 508 148, 5 508 812 et 5 508 813;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

MODIFIE la résolution numéro 2019-12-156 de façon à ce que le numéro de lot numéro 5 508 147 figure à chaque endroit où on énumère les lots, soit dans le titre, au premier considérant du préambule, et au premier paragraphe de la décision.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-07-091

6.2 **EMPRUNT PAR BILLET – ADJUDICATION D'UNE ÉMISSION DE BILLET**

CONSIDÉRANT que la Ville d'Estérel a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 23 juillet 2020, au montant de 148 700 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessous, le ministère des Finances a reçu trois (3) soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19) et de la résolution adoptée en vertu de cet article;

1 -FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.		
28 500 \$	1,00000 %	2021
29 100 \$	1,10000 %	2022
29 800 \$	1,20000 %	2023
30 300 \$	1,30000 %	2024
31 000 \$	1,40000 %	2025
Prix : 98,88100		Coût réel : 1,64933 %

2 -CAISSE DESJARDINS DE LA VALLEE DES PAYS-D'EN-HAUT		
28 500 \$	1,68000 %	2021
29 100 \$	1,68000 %	2022
29 800 \$	1,68000 %	2023
30 300 \$	1,68000 %	2024
31 000 \$	1,68000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 1,68000 %

3 -BANQUE ROYALE DU CANADA		
28 500 \$	3,12000 %	2021
29 100 \$	3,12000 %	2022
29 800 \$	3,12000 %	2023
30 300 \$	3,12000 %	2024
31 000 \$	3,12000 %	2025
Prix : 100,00000		Coût réel : 3,12000 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu :

QUE la Ville d'Estérel accepte l'offre qui lui est faite de FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. pour son emprunt par billets en date du 23 juillet 2020 au montant de 148 700 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 2008-524. Ces billets sont émis au prix de 98,88100 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, le capital et les intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-07-092

6.3 **EMPRUNT PAR BILLET – RÉSOLUTION DE CONCORDANCE**

CONSIDÉRANT que, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Ville d'Estérel souhaite emprunter par billets un montant total de 148 700 \$ qui sera réalisé le 23 juillet 2020, réparti comme suit :

Règlement numéro	Pour un montant de
2008-524	148 700 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Monsieur François Richer Lafèche et résolu :

QUE le règlement d'emprunt indiqué au premier alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

- les billets seront datés du 23 juillet 2020;
- les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
- les billets seront signés par le Maire et la trésorière;
- les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2021	28 500 \$
2022	29 100 \$
2023	29 800 \$
2024	30 300 \$
2025	31 000 \$ (à payer en 2025)
2025	0 \$ (à renouveler)

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2020-07-093

6.4 **RÉFECTION DU RÉSEAU ROUTIER 2020 – DÉCOMPTE PROGRESSIF NUMÉRO 1 ET RECOMMANDATION DE PAIEMENT**

CONSIDÉRANT la recommandation favorable de la firme d'ingénierie Équipe Laurence d'autoriser le paiement du décompte progressif numéro 1 relativement au projet intitulé « Réfection du réseau routier 2020 »;

POUR CE MOTIF :

Il est proposé par Monsieur Stefan Tremblay, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

AUTORISE le paiement du décompte progressif numéro 1 du projet « Réfection du réseau routier 2020 » au montant de 192 933,96 \$, toutes taxes incluses, relativement au règlement suivant :

- Règlement numéro 2019-678 visant à décréter l'exécution de travaux de réfection sur la totalité de l'avenue d'Artois, de la place d'Artois, de l'avenue des Éperviers et de l'avenue des Orioles, pour une dépense totalisant 253 900,00 \$ en utilisant les soldes disponibles sur règlements d'emprunt fermés pour en acquitter le coût.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

2020-07-094

6.5 **MODIFICATION À UN CONTRAT – RÉHABILITATION DU GARAGE MUNICIPAL – TRAVAUX DE MENUISERIE**

CONSIDÉRANT que la Conseil a adopté la résolution numéro 2019-10-118 afin d'octroyer un contrat pour la réalisation des travaux de menuiserie dans le projet de réhabilitation du garage municipal à Construction Parallèle Inc., pour un montant de 89 231,38 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la nécessité d'effectuer des travaux supplémentaires imprévus a été constatée en cours d'exécution du contrat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'émettre la directive de changement numéro 2 dans ce dossier, au montant de 30 000 \$, taxes en sus;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

APPROUVE la directive de changement numéro 2 au montant de 30 000 \$, taxes en sus, du contrat de travaux de menuiserie octroyé par la résolution numéro 2019-10-118.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

7. **URBANISME**

2020-07-095

7.1 **P.I.I.A. – LOT 5 508 470, 21, CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD – RÉNOVATION EXTÉRIEURE AU BÂTIMENT PRINCIPAL**

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour la rénovation extérieure au bâtiment principal qui consiste à relocaliser les ouvertures des portes et fenêtres sur les 4 côtés du bâtiment;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan des élévations;
- dépliant montrant les portes et fenêtres;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0703, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Rachel Landry, appuyé par Madame Anna Dupuis Zuckerman et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;



No de résolution
ou annotation

2020-07-096

7.2

P.I.I.A. – LOT 5 508 185, 60, CHEMIN D'ESTÉREL – AJOUT D'UNE GALERIE TROIS (3) SAISONS ATTENANTE AU BÂTIMENT PRINCIPAL

CONSIDÉRANT la demande déposée par le requérant pour l'obtention d'un permis de construction pour l'ajout d'une galerie trois (3) saisons attenante au bâtiment principal d'une dimension de 3,65 mètres par 3,65 mètres ainsi qu'à l'installation de deux (2) portes-patio et d'une nouvelle fenêtre oscillo-battante;

CONSIDÉRANT que le requérant doit présenter un plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.);

CONSIDÉRANT que le requérant a remis au Service de l'urbanisme, avec sa demande :

- plan d'implantation;
- plan des élévations;
- dépliant détaillant le revêtement extérieur;
- dépliant montrant les portes et fenêtres;
- photographies;

CONSIDÉRANT que les travaux prévus respectent les critères d'évaluation et les orientations du règlement sur les P.I.I.A. numéro 2006-499 et ses amendements;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme (CCU), par sa résolution numéro CCU20-0704, recommande l'acceptation de la demande telle que présentée par le requérant;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par Madame Christine Corriveau, appuyé par Monsieur Pierre Lussier et résolu que ce Conseil :

ENTÉRINE la recommandation favorable du CCU;

APPROUVE le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une galerie trois (3) saisons attenante au bâtiment principal ainsi qu'à l'installation de deux (2) portes-patio et d'une fenêtre oscillo-battante tel que présenté par le requérant.

Adoptée à l'unanimité des conseillers



No de résolution
ou annotation

8. **TRAVAUX PUBLICS**

8.1 Aucun sujet à traiter

9. **HYGIÈNE DU MILIEU - ENVIRONNEMENT - LOISIRS**

9.1 Aucun sujet à traiter

10. **CORRESPONDANCE**

11. **DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

12. **AUTRES SUJETS**

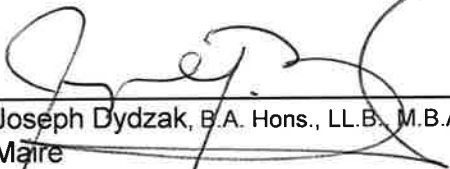
2020-07-097

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur François Richer Laflèche, appuyé par Monsieur Stefan Tremblay et résolu que ce Conseil :

LÈVE ET TERMINE la présente séance à 17 h 11, l'ordre du jour étant épuisé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers


Joseph Dydzak, B.A. Hons., LL.B., M.B.A.
Maire


Luc Lafontaine, B.A.A., g.m.a.
Greffier

Je, Joseph Dydzak, Maire d'Estérel, confirme l'adoption de toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

**Liste des comptes payés
Au 17 juillet 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
Mathieu Bouchard	02-07-2020	10511	1 121.01 \$
Réjean Charron	02-07-2020	10512	205.00 \$
Daniel Deslauriers	02-07-2020	10513	180.00 \$
Distribution EauxMax Enr.	02-07-2020	10514	138.50 \$
Sheila Eskenazi	02-07-2020	10515	185.60 \$
Excavation Norco Inc.	02-07-2020	10516	6 260.40 \$
Groupe Gagnon	02-07-2020	10517	51.74 \$
Juteau Ruel Inc.	02-07-2020	10518	498.38 \$
Rachel Landry	02-07-2020	10519	183.34 \$
Julie Leclerc	02-07-2020	10520	201.25 \$
Ministre des finances	02-07-2020	10521	243.00 \$
MRC des Pays-d'en-Haut	02-07-2020	10522	74 710.84 \$
Prévost Fortin d'Aoust S.E.N.C.	02-07-2020	10523	402.41 \$
Petite Caisse	02-07-2020	10524	670.90 \$
Sauvetage Nautique Inc.	02-07-2020	10525	3 092.83 \$
Services de Café Van Houtte Inc.	02-07-2020	10526	346.80 \$
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson	02-07-2020	10527	241 714.78 \$
Bell Canada	30-06-2020	Internet	500.14 \$
CARRA	30-06-2020	Internet	1 765.68 \$
Fonds de Solidarité FTQ	30-06-2020	Internet	3 910.95 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	77.59 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	34.56 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	81.35 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	27.88 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	39.11 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	1 059.75 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	185.50 \$
Hydro-Québec	30-06-2020	Internet	460.45 \$
Mastercard Banque Nationale	30-06-2020	Internet	1 378.67 \$
Revenu Québec	30-06-2020	Internet	272.66 \$
Revenu Canada	30-06-2020	Internet	2 363.82 \$
Revenu Canada	30-06-2020	Internet	5 251.68 \$
Revenu Québec	30-06-2020	Internet	21 566.25 \$
Syndicat Canadien de la Fonction Publique	30-06-2020	Internet	738.64 \$
Ultramar Ltée	30-06-2020	Internet	1 028.18 \$
Ultramar Ltée	30-06-2020	Internet	778.59 \$
Total payé			371 728.23 \$

En vertu du règlement # 2007-516, je vous sou mets le rapport des dépenses tel qu'exigé à l'article 5 du règlement sur le contrôle et suivi budgétaire.

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau, trésorière

**Liste des comptes à payer
Au 17 juillet 2020**



Nom du Fournisseur	Date du chèque	Numéro	Montant
B.M.R. Eugène Monette Inc.	19-07-2020	10529	21 936.25 \$
Cadroporte manufacturier Inc.	19-07-2020	10530	712.85 \$
Camion Freightliner Mont-Laurier	19-07-2020	10531	3 863.86 \$
CBM Informatique	19-07-2020	10532	241.39 \$
Conception Électrique 2000 Inc.	19-07-2020	10533	5 963.43 \$
Construction Parralèle	19-07-2020	10534	3 163.80 \$
Effigiart Inc.	19-07-2020	10535	2 614.54 \$
L'Équipeur Commercial	19-07-2020	10536	126.47 \$
Fournitures de Bureau Denis	19-07-2020	10537	351.32 \$
Gaz Mont-Tremblant Inc.	19-07-2020	10538	996.73 \$
GDG Environnement	19-07-2020	10539	30 804.68 \$
Imprimerie Domco Cayer	19-07-2020	10540	1 590.65 \$
Hydraunav Inc.	19-07-2020	10541	1 927.00 \$
Lafarge Canada Inc.	19-07-2020	10542	1 196.21 \$
Les Puits du Nord Enr.	19-07-2020	10543	2 366.57 \$
Centre de location GM Inc.	19-07-2020	10544	356.06 \$
Michelin Amérique du Nord (Canada) Inc.	19-07-2020	10545	704.65 \$
Multi-Recyclage S.D. Inc.	19-07-2020	10546	1 783.16 \$
MuniConseil Avocats	19-07-2020	10547	770.33 \$
Brébeuf Mécanique de Procédé Inc.	19-07-2020	10548	6 115.24 \$
Sani-Dépôt	19-07-2020	10549	155.04 \$
Subaru Ste-Agathe	19-07-2020	10550	932.87 \$
Usinage Lac Masson Inc.	19-07-2020	10551	258.69 \$
Total à payer			88 931.79 \$

Nadine Bonneau

Nadine Bonneau
Trésorière